

Champ d'honneur national du Fonds du Souvenir

Enjeu

En mars 2020, le Fonds du Souvenir a demandé au gouvernement du Canada de prendre en charge le Champ d'honneur national à Pointe-Claire, au Québec, dont le Fonds du Souvenir est propriétaire.

Contexte

En mars 2020, le Fonds du Souvenir a écrit au ministre d'Anciens Combattants Canada pour demander qu'Anciens Combattants Canada (ACC) prenne des mesures afin d'ajouter le Champ d'honneur national aux autres cimetières militaires du Canada qu'il possède et gère déjà.

À des fins de diligence raisonnable dans le cadre de cette demande, ACC a demandé à Services publics et Approvisionnement Canada de l'aider en menant un examen du site qui déterminera l'investissement requis pour le rendre conforme à la réglementation des biens de l'État.

L'évaluation du site, qui s'est déroulée de 2021 à 2023, comprenait le fonctionnement et la gestion du site, la santé et la sécurité, l'accessibilité, le patrimoine et l'environnement. ACC a reçu le rapport final en janvier 2024.

La prochaine phase des travaux de diligence raisonnable du Ministère commence en avril 2025.

ACC ne participe actuellement pas à l'exploitation ou au financement du Champ d'honneur national du Fonds du Souvenir; cependant, le Ministère a investi environ 1,57 M\$ dans l'entretien des stèles funéraires du cimetière de 2018-2019 à 2022-2023. Cela faisait partie de l'engagement quinquennal de 24,4 M\$ annoncé dans le budget de 2018 pour l'entretien des stèles funéraires des vétérans.

Le Fonds du Souvenir a été constitué en 1909 afin que tous les vétérans reçoivent des funérailles et une inhumation en toute dignité. L'organisme à but non lucratif met en œuvre le Programme de funérailles et d'inhumation d'ACC. En 1930, l'organisme a créé son propre cimetière réservé aux sépultures de vétérans, le Champ d'honneur national du Fonds du Souvenir, à Pointe-Claire (Québec).

Mise à jour clé

Nous collaborons avec le Fonds du Souvenir pour faire en sorte que le Champ d'honneur national demeure un lieu solennel de commémoration.

Le Ministère continue de faire preuve de diligence raisonnable à l'égard de cette demande et continuera de tenir les dirigeants du Fonds du Souvenir informés de l'évolution de ce travail important.